

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **93 (1957)**

Heft 37

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

396

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9 ; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 13.50 ; ÉTRANGER FR. 18.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



*Lac de
Bretaye*

Partie corporative

Procès-verbal de la première séance
de la commission romande
des moyens d'enseignement

Elle s'est tenue à l'Hôtel de Lausanne
le samedi 12 octobre 1957, de 14 h. 30 à 17 h.
sous la présidence de André Neuenschwander.

Etaient présents des représentants des Départements de l'Instruction publique d'une part et d'autre part des Associations du corps enseignant.

Pour Fribourg : MM. le chanoine Pfulg et Barbey, instituteur.

Pour le Valais : Mlle Gros et M. Michelet.

Pour Genève : Mlles Rosset et Lang, M. Sangsue.

Pour le Jura bernois : M. Ch. Jeanpêtre.

Pour Neuchâtel : MM. Jeanneret, inspecteur, et Paul Perret.

Pour Vaud : MM. Adrien Martin, chef de service, et Daniel Vuille.

MM. Bölsterli, inspecteur à Genève, et Cramatte, à Porrentruy, étaient excusés pour service militaire.

Après les souhaits de bienvenue et les remerciements d'usage, le président rappelle l'une des conclusions du rapport Willemin au Congrès de Neuchâtel qui demandait au Comité de la Société pédagogique romande de créer une commission des moyens d'enseignement qui pourrait envisager l'élaboration de manuels scolaires à utiliser dans tous nos cantons romands. Pour des raisons d'économie et à cause des déplacements de population toujours plus fréquents, nous devons travailler à l'unification du matériel en Suisse romande avant d'examiner la possibilité d'unifier les programmes, voire les méthodes d'enseignement. Les Départements ont répondu favorablement à la demande de collaboration qui leur a été adressée par le Comité SPR, tout en faisant quelques réserves fort compréhensibles.

Les uns après les autres, tous les membres présents donnent leur avis sur l'opportunité de maintenir cette commission et sur le travail qu'elle pourrait entreprendre. Certes toutes les classes de tous nos cantons possèdent leur matériel que des commissions cantonales choisissent ; actuellement des manuels sont en préparation qui répondent aux besoins particuliers de chacune de nos régions. Des mêmes grammaires, des livres de géographie et d'histoire suisse sont déjà en usage dans plusieurs cantons ; nos diversités cantonales nous empêchent-elles d'en réaliser d'autres ? Les uns songent à un livre de vocabulaire fondé sur les travaux de Pirene et le vocabulaire fondamental, d'autres pensent à un livre de lecture fouillée contenant des textes commentés et expliqués, d'autres à des

livres de calcul. Mais on se heurte alors à la diversité de nos programmes qu'il faudrait envisager d'unifier. Certains délégués ne croient pas à la possibilité de créer par notre commission des manuels à utiliser dans tous nos cantons ; par contre, ils proposent l'élaboration de fiches, de brochures, de fascicules constituant tout un éventail de possibilités mises à la disposition de nos écoles ; ils préconisent aussi l'élaboration d'une liste de moyens audio-visuels qui pourraient être mis en vente par une Centrale romande.

Chacun estime que la création d'une commission romande des moyens d'enseignement vient à son heure, son existence se justifie pleinement puisqu'elle témoigne d'une volonté de collaboration entre les représentants des autorités scolaires cantonales et de toutes les associations du personnel enseignant pour examiner dans nos programmes respectifs et dans notre matériel ce que nous avons de commun pour le développer et le faire connaître. La découverte des travaux préparés par des groupes de collègues permettrait une mise à disposition de tous des ressources que peut offrir la pédagogie romande actuelle.

Après cet échange de vues, au cours duquel chacun s'est exprimé avec franchise et amabilité, le président résume le plan de travail tel qu'il paraît se présenter dans l'immédiat. Il insiste sur le fait qu'il faut œuvrer sans précipitation en poursuivant des buts réalisables afin que l'activité de la commission serve utilement l'école populaire romande en respectant les diversités cantonales.

Avant de se séparer, les membres de la commission décident de se réunir à nouveau, à Lausanne, le samedi 7 décembre prochain. Jusque là, ils feront dans leur canton un inventaire des travaux réalisés : fiches, fascicules, diapositives, matériel audio-visuel, classeurs, collections d'images, conseils didactiques, etc. ; ils connaîtront les sujets des travaux en cours dans les diverses commissions de leur département ou de leur association. Ils examineront les plans d'études de chacun de nos cantons dont ils recevront prochainement un exemplaire pour y rechercher des points communs qui pourraient orienter le travail ultérieur de la commission.

Chacun s'est félicité de cette première prise de contact et se réjouit de poursuivre un travail commencé dans cet esprit de réalisme et de compréhension réciproque qui ne peut que porter d'excellents fruits.

A. Chz.

94e assemblée de la SSPES à Baden

28-29 septembre 1957

Au nombre de plusieurs centaines, les membres de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire se sont rencontrés à Baden. A part l'assemblée générale, présidée par M. E. Mäder (Aarau), la société se fractionne en plusieurs sections qui abordent des problèmes culturels et des questions pédagogiques. La Société suisse des professeurs de français a fort goûté une conférence de M. Ernest Rogivue, professeur au Collège de Genève, sur « Le voyage de Montesquieu », étude documentée et captivante. M. Jean-Jacques Rosset, professeur au Collège de Morges, apportait une contribution de valeur, basée sur une vaste expérience, sur « la dramatisation à l'école ». Faire vivre par le geste ou l'attitude les textes trop souvent affaiblis par une diction médiocre et la morne répétition, c'est une ambition que nous avons tous. M. Rosset a montré le vif intérêt des élèves pour ces

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Procès-verbal de la première séance de la commission romande des moyens d'enseignement. — 94e assemblée de la SSPES, à Baden. — FIAI - Bureau exécutif. — Vaud: Avez-vous lu le Bulletin officiel? — Nécrologie: † Victor Goy; † Mlle M. Magnin. — Appel du secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance. — AVMG. — Assemblée AVDC. — Travvux à l'aiguille. — Genève: Que pensez-vous du Salon? — Concours d'admission aux études pédagogiques. — UIG - UAEE. — Sortie d'automne. — Concours UIG pour le congrès SPR. — Groupe des jeunes. — Basket-ball. — UIGD: Nouveaux membres. — A propos de l'ouvrage. — Neuchâtel: Comité central. — Entrevue. — Recrue. — Vacances prolongées. — Université populaire neuchâteloise. — Conférences du Centre d'éducation ouvrière à Chaumont. — Du rapport sur l'activité des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds. — Jura Bernois: Synode de la section des Franches-Montagnes. — Divers: Sous la poussière. — Education sanitaire. — S.S.M.G. Cours d'hiver. — Bibliographie

tentatives, qui mobilisent leur initiative et leur participation personnelle. Au comité ont été appelés M. Henri Perrochon, professeur au Collège de Payerne, comme président ; Mlle Marguerite Rouffy succède à Mlle Edith Werffeli comme secrétaire-caissière ; assesseur, M. Mouchet (Cortailod).

Simultanément, les maîtres de géographie, d'histoire, de mathématiques, de sciences, etc., tenaient leurs assises.

La séance plénière du dimanche matin était consacrée à l'examen des divers types de maturité, et à une magistrale conférence de M. le professeur Nicod (Lausanne), sur la réforme des études préuniversitaires. L'orateur a bien montré que si la médecine a évolué, le recrutement des futurs médecins a aussi profondément changé. Une spécialisation prématurée risque de faire oublier à l'étudiant le sens de l'humain. Le professeur Nicod a insisté sur la nécessité d'une base largement humaniste pour les études médicales. La connaissance de l'homme dans le passé, de la philosophie, de la psychologie sont indispensables à des hommes qui auront à soigner l'âme autant que le corps. Ce message éloquent, direct et profond, a fait une grande impression.

Le délégué de la SPR s'est réjoui de voir des relations de confiance et de saine collaboration s'établir entre primaires et secondaires, les préoccupations dans bien des domaines étant identiques. En ce qui concerne l'âge et les critères de promotion, une loyale confrontation de nos possibilités et des exigences du collège vaudra mieux que des plaintes stériles.

Les délégués étaient conviés à une représentation d'« Alceste » par des élèves des gymnases de Zurich. Les professeurs d'histoire examinèrent avec un vif intérêt deux ouvrages récents, fort différents dans leur conception, présentés par leurs auteurs M. K. Schieb et M. G.-A. Chevallaz (Lausanne). Le soussigné a accepté en votre nom, chers collègues, l'hommage rendu à une éducation primaire de base, à la fois solide et harmonieuse, condition indispensable de tout travail intellectuel valable à l'échelon secondaire.

A. P.

FIAI - Bureau exécutif

Paris 12-13 octobre 1957

Une des caractéristiques des séances de la FIAI est la diversité des lieux et des pays dans lesquels elles se tiennent. Cela ne manque pas de charme, bien que la durée et le nombre des séances ne laissent généralement aucune place aux préoccupations touristiques et le dépaysement peut paraître plaisant.

Mais c'est aussi un sentiment bien agréable de se sentir « dans ses meubles » et de retrouver un cadre familial comme celui de la Maison des Instituteurs, à Paris, où, au cadre coquet du XVIII^e siècle, se joint l'amabilité de nos collègues français, hôtes amicaux et attentionnés.

Sous la présidence de J. Linster (Luxembourg), le bureau exécutif a siégé à Paris les 12 et 13 octobre. Il comprend, outre le bureau (président, président-fondateur, secrétaire général et trésorier), les membres permanents représentant l'Allemagne, l'Angleterre et la France et les membres nommés pour une année à tour de rôle et qui sont pour 1957-58 les délégués de la Belgique, du Luxembourg et de la Nouvelle Galles du Sud (ce dernier excusé).

Parmi les nombreux problèmes signalés par le secrétaire général, notre collègue R. Michel, dans son rapport d'activité, signalons la forme à donner aux **déclarations nationales**, au cours du congrès ; malgré de nombreux essais, aucune solution satisfaisante n'a

été encore trouvée : les déclarations sont intéressantes, certes, mais pas attrayantes, et pour 1958 on prévoit que les déclarations nationales seront confiées à un rapporteur général qui tentera d'en extraire une synthèse et des questions pourront être posées auxquelles répondront les délégués du pays intéressé.

D'autre part, une **commission de presse** sera chargée, lors des prochains congrès, de toucher la presse internationale et d'assurer une large diffusion de nos préoccupations et de nos travaux.

La diffusion plus étendue de **nos publications** a été admise à Francfort, par congrès. Une première publication donnera le rapport de synthèse sur l'Orientation scolaire (au cours de la scolarité obligatoire) suivi des expériences déjà faites, ou en cours, dans plusieurs pays.

Le **Congrès de 1958** aura lieu à Rome, à fin juillet ; cette décision ne nous paraît pas très heureuse, puisque la FIAI n'a pas d'organisation italienne affiliée, pour le moment, et l'organisation faite par une agence, quelque bien outillée qu'elle soit, ne remplace pas le contact humain, vivant, avec les collègues du pays dont nous sommes les hôtes. Les rapporteurs seront : un membre du Bureau pour le 1^{er} sujet : **Enseignement du civisme et compréhension internationale**, et un Anglais pour le second : le problème de l'accession à la culture pour les **enfants des régions rurales**.

Un long débat — le samedi nous a vus pendant 9 heures en séance — s'est engagé sur la nécessité d'un règlement intérieur des séances du Congrès. Un projet très complet, trop complet avait été préparé, mais il a paru beaucoup trop compliqué et la tâche a été confiée au secrétaire général de présenter au prochain Bureau quelques règles, très simples, se rapportant à la prise en considération d'une motion et au vote des propositions et amendements, à la procédure des élections, et enfin à la limitation du temps de parole et du nombre des interventions.

Un débat, non moins difficile, s'est déroulé sur la décision prise à Francfort de **rompre avec le Comité d'Entente**. Cette décision, acceptée par 33 voix contre 29 et 14 abstentions, n'est pas contestée, mais ce qui l'est, c'est qu'il s'agit d'une modification des statuts et qu'une des prescriptions de ceux-ci prévoit pour toute modification statutaire une majorité qualifiée des deux tiers des voix.

Le Bureau exécutif n'a pas cru devoir accepter la proposition française de tenir pour nulle la décision de Francfort, mais le problème sera certainement repris.

Enfin, la **situation financière** a fait l'objet d'un examen approfondi.

Deux heures nous étant laissées dimanche après-midi, nos collègues du Syndicat national nous ont emmenés visiter les bureaux de l'**Ecole libératrice** (tirage : 190 000 exemplaires) et ceux du Syndicat, ainsi que le bâtiment en construction destiné à **SUDEL** (maison d'édition de livres et de matériel scolaires), à des salles de séances et à quelques appartements. J'espère pouvoir très prochainement parler des magnifiques réalisations sociales du Syndicat national.

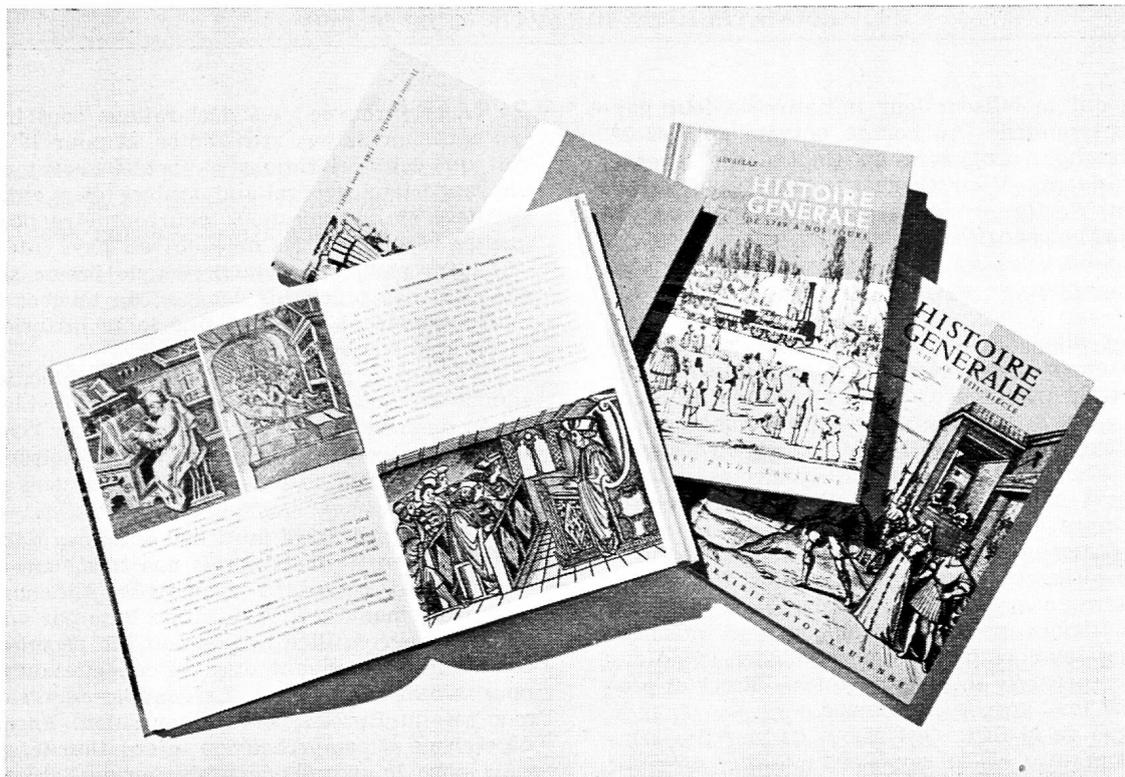
G. W.

LA MISSION SUISSE DANS L'AFRIQUE DU SUD cherche une

jeune institutrice diplômée

pour un travail d'éducation chrétienne parmi la jeunesse féminine de l'Eglise Tsonga Ronga du Mozambique.

S'adresser à : Mission Suisse, 5, chemin des Cèdres, Lausanne.



NOUVELLE COLLECTION DE MANUELS D'HISTOIRE GÉNÉRALE

Un exemple de l'effort tendant, aujourd'hui, à renouveler l'optique et les méthodes de l'enseignement.

Ses caractéristiques :

- Souci d'objectivité et de compréhension internationale et interconfessionnelle ;
- Initiation plus poussée aux faits de civilisation, aux grands mouvements artistiques, littéraires, philosophiques, comme à l'évolution économique et sociale ;
- Illustration abondante, variée, comprenant des documents parlants et évocateurs.

VIENNENT DE PARAÎTRE

ERNEST GIDDEY : Histoire générale du XIV^e au XVIII^e siècle.

Avec 4 chapitres d'histoire suisse. 15,5 × 21,5, 308 p., 110 ill., 50 cartes et croquis, couverture mi-souple illustrée en couleurs. **Fr. 12.50**

GEORGES-ANDRÉ CHEVALLAZ : Histoire générale de 1789 à nos jours.

Jusqu'en 1956. Avec 4 chapitres d'histoire suisse. 14 × 20,5, 376 p., 123 ill., 80 cartes et croquis, couverture mi-souple illustrée en couleurs. **Fr. 13.-**

librairie payot lausanne

VAUD

Avez-vous lu le Bulletin officiel ?

Non, je ne voulais pas me laisser prendre deux fois ! Il m'a suffi de recevoir une lettre ouverte (Educateur du 5 octobre) pour que je devore le bulletin officiel de septembre et que j'y cherche le « positif » pour le relever, espérant ainsi changer un petit peu la face du monde.

Hélas ! il n'y avait pas un mot pour la gymnastique, ce qui est en somme compréhensible : on ne peut pas tout à coup vous offrir un cadeau tous les mois !

Par contre, il y avait (et maintenant soyons sérieux) deux appels qui m'ont fait plaisir. Le premier prie les membres du corps enseignant, tant primaire que secondaire, qui ont fait des expériences dans l'enseignement de la flûte douce et de la musique instrumentale en général, d'en faire part au département. Celui-ci sollicite même un avis sur les voies et moyens de réaliser les vœux de la Société fédérale des orchestres. Le second est lancé aux maîtresses ménagères qui doivent envoyer leurs suggestions en vue d'une édition future du manuel « Chez Nous ». Ces deux appels m'ont fait plaisir, parce que tous les signes de collaboration sont bien accueillis. Malheureusement, je ne saurais donner un avis valable sur de tels sujets.

En première page de ce même Bulletin officiel figure une des conditions d'admission aux examens d'entrée à l'Ecole normale : « Seuls seront admissibles les candidats qui présenteront une réaction positive à la tuberculine ou qui auront été vaccinés au BCG. » Je ne reviendrai pas sur cette exigence qui a l'inconvénient de toucher tous les candidats, à un moment où ils ne savent pas encore s'ils deviendront instituteurs. Au reste, nous ne pouvons nous prononcer sur cette question, comme sur toutes celles qui touchent à la formation professionnelle de nos futurs collègues sans avoir l'air de nous mêler de ce qui ne nous regarde pas. Et pourtant ! Tout ce qui se passe à l'Ecole normale nous touche directement. (L'Ecole complémentaire professionnelle n'a-t-elle pas un Conseil de l'Ecole qui réunit les représentants de toutes les professions intéressées, qui y délèguent, en principe, chacune un patron et un ouvrier ? Ce Conseil de l'Ecole n'est-il pas consulté par le directeur pour toutes les questions de programme, pour le choix des maîtres, en un mot pour tout ce qui se rapporte à l'enseignement ?) Cette année encore les normaliens vont abandonner leurs études après trois ans et demi. Cette année encore l'on va former une classe rapide. Je ne critique pas, je constate, et je me pose une question : « Au printemps, l'Ecole normale ne va-t-elle pas se trouver de nouveau en face d'un nombre insuffisant de candidats ayant les qualités nécessaires pour devenir instituteur ? » Si ce devait être le cas, l'on sera de nouveau dans l'impossibilité de recruter un nombre suffisant d'élèves garçons. Ne faudrait-il pas alors examiner s'il est possible d'offrir aux jeunes gens, pour les encourager à se présenter, quelque chose de plus substantiel qu'un vaccin supplémentaire : des facilités pour les repas de midi, des bourses intéressantes pour ceux qui doivent être en pension, etc.

Les CFF ont bien compris la nécessité de réagir. Ils nous demandent, en effet, par l'intermédiaire du département, de renseigner nos élèves sur les nouvelles possibilités qui leur sont offertes d'entrer à

quinze ans comme apprentis de gare. Il est évident que cela va tenter plus d'un garçon et plus d'un papa : rétribution immédiate, déplacements gratuits ou à peu près ; c'est environ 25 000 francs que le fils aura gagné avant d'avoir 20 ans, et sa situation sera très convenable, les possibilités d'avancement intéressantes. L'instituteur aura-t-il alors moralement le droit de conseiller à l'un de ses élèves d'aller plutôt à l'Ecole normale ?

Me voilà loin de mon point de départ, mais tout cela je l'ai trouvé dans le Bulletin officiel. N'allez pas croire que je vais reprendre ce petit exercice à chaque numéro, mais j'ai tant regretté d'avoir manqué « l'article de ma vie » !

R. P.

Nécrologie

† **Victor Goy.** — Le 30 septembre, on ensevelissait à Vevey notre collègue Victor Goy, qui fut maître de dessin en cette ville pendant une trentaine d'années. Breveté en 1910, il accomplit sa belle tâche avec conscience et persévérance. Homme de cœur et de foi, il a laissé à ceux qui l'ont connu le souvenir d'un caractère foncièrement bon et droit. La fin de sa vie fut assombrie par la mort de son épouse, mais il n'en garda pas moins une âme vaillante.

Il était le père de M. Gérard Goy, maître de dessin à Lausanne, et le frère de M. Auguste Goy, ancien maître de primaire supérieure à Chardonne, à qui va toute notre sympathie.

† **Marthe-Cécile Magnin.** — Le 27 août, on rendait les derniers honneurs à celle qui fut une des premières maîtresses ménagères, hors de Lausanne, à Mlle Marthe Magnin.

Brevetée en 1917, elle prit aussitôt la direction de la nouvelle classe de Renens. Durant 37 ans, elle œuvra pour inculquer l'art ménager à de nombreuses volées d'élèves. Relever ce que fut cette institutrice, c'est difficile. Elle avait de sa tâche une telle idée qu'elle ne laissait jamais rien à l'imprévu. Ceux qui l'ont vu travailler, et son comité de dames peut le confirmer, ont toujours admiré son autorité, son amabilité et surtout sa grande distinction. Chacune de ses élèves l'intéressait et elle était si heureuse de recevoir de temps en temps des marques de reconnaissance.

Elle fut aussi une collègue délicieuse n'oubliant jamais personne.

De santé précaire, elle regrettait de ne pouvoir participer à la vie de la section. Mais elle dut faire beaucoup d'autres sacrifices pour pouvoir jour après jour accomplir sa tâche.

Retraîtée en 1954, elle a bien peu joui de sa retraite. Une cruelle maladie l'a ravie à l'affection de ses deux sœurs, nos collègues, à qui nous présentons encore une fois l'expression de notre sympathie.

Appel du secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance

Habits, chaussures pour enfants et adolescents de 3 à 20 ans.

Le secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance nous lance un appel : jamais son vestiaire n'a été si dégarni. Or, les demandes affluent. Tout rend service : robes, pullovers, pantalons. Les draps usagés rendraient également service, car on peut en tirer des draps pour lits d'enfants.

Merci à l'avance aux personnes qui nous aideront.

Allons, cherchez bien, vous trouverez certainement quelque chose, ne serait-ce qu'un seul objet. Vous l'enverrez alors au secrétariat vaudois pour la protection de l'enfance, rue de Bourg 8, Lausanne.

Merci !

R. P.

AVMG

L'AVGM aura son assemblée bisannuelle le samedi 9 novembre à Morges.

Travail pratique le matin dès 8 h. 30 au Chanel. Déjeuner en commun à 12 h. 30. Assemblée à 15 heures. Chaque membre est cordialement invité à participer à cette journée. Le congé officiel sera probablement accordé.

D'autre part, le caissier de l'AVMG se permettra de prendre en remboursement vos cotisations 58 le 15 novembre. Ceux qui se proposent de démissionner ou de s'éviter les frais de remboursement peuvent le faire avant le 5 novembre au CCP II 137 3.

Assemblée A V D C

L'assemblée annuelle de l'Association vaudoise des directeurs de chant aura lieu en l'Aula de l'Ecole Nor-

male, mercredi 23 octobre prochain, dès 8 h. 45. Au programme, une causerie audition par M. Robert Mer-moud, un récital de chant par M. Eric Tappy ; l'après-midi, étude d'un chœur sous la direction de M. l'Abbé Pierre Kaelin, et enfin quelques minutes avec M. Roger Girard sous le titre « Le savez-vous ».

Les collègues qui désirent faire partie de l'Association et participer à cette belle journée n'ont qu'à se présenter à l'entrée. (Pas de finance d'entrée dans la société ; cotisation annuelle seulement).

Le Comité.

Travaux à l'aiguille

Toutes les maitresses de travaux à l'aiguille et les institutrices primaires enseignant cette branche sont cordialement invitées à une réunion d'automne qui aura lieu le samedi 9 novembre, à 16 heures, au Collège des Croix-Rouges (salle de repassage, rez-de-chaussée), Av. Marc Dufour, Lausanne.

Le Département mettra à notre disposition la collection complète des travaux. Echange d'idées.

Le Comité.

GENÈVE

Que pensez-vous du Salon ?

En fait de Salon, le bulletinier a passé une bonne partie de cette période dans les forêts et les pâturages du Jura, au chalet du Grütli. Une belle expérience d'ailleurs, et combien enrichissante pour maîtres et élèves !

Aussi nos impressions du Salon ne peuvent être que fragmentaires et superficielles.

Nous y avons passé une demi-journée avant l'ouverture pour aider notre collègue Guéniat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, à monter une partie du stand SPR. Très sympathique collaboration entre les deux sections SPJ et UIG, collaboration qui se poursuit pendant toute l'exposition, puisque nos collègues Christe et Mademoiselle Schwindt terminèrent le montage et assurèrent une permanence au stand jurassien.

On ne savait trop ce qu'il fallait admirer le plus dans ce stand No 43, où voisinaient l'ingénieux matériel de Porrentruy, les très beaux objets fabriqués par SGTMRs, les merveilleuses possibilités offertes par le chalet du Grütli, la très pratique « caisse de sciences » de nos amis vaudois et les publications de la Guilde de documentation, l'une des plus utiles réalisations de la SPR.

Au forum organisé par l'Union Famille-Ecole, notre président Eric Pierrehumbert représentait l'UIG dans ce débat sur « Les parents et l'école ». Il le fit avec toute l'autorité qu'on lui connaît.

C'est, avec la conférence Freinet, la seule manifestation à laquelle nous ayons pu assister. Nous le regrettons. Aussi nous contenterons-nous de faire au sujet de ce Salon les deux remarques suivantes :

Les conditions de participation à ce Salon ont-elles été assez nettement déterminées ? Certaines présences nous semblent quelque peu étranges (ex. commerce de cravates).

Il est extrêmement réjouissant et sympathique de voir autant d'institutions s'occupant de l'enfance. Nous souhaitons de tout cœur que ce soit dans un esprit de saine émulation et de franche collaboration.

La concurrence dans ce domaine serait une injure à l'enfance.

Je ne saurais mieux terminer cet article qu'en citant une partie de l'introduction du catalogue, introduction rédigée par le Dr Bernard Lafay, président du Salon de l'Enfance de Paris.

« Voici dix ans en effet que le Salon de l'Enfance a été créé dans la capitale française. Il a d'abord provoqué la curiosité du public, puis son engouement et son succès n'a cessé de s'affirmer au point d'en faire désormais une des manifestations les plus caractéristiques de l'année parisienne. Le nombre de ses visiteurs avoisine aujourd'hui le million.

Dans un décor de fête joyeuse où l'enfant se divertit, nous avons voulu y centraliser toutes les observations, les thèses et les réalisations les plus convaincantes de tous ceux que leur savoir ou leur profession désignent le mieux à l'enseignement des familles. Le démographe, le sociologue, le pédagogue, l'éducateur, le législateur, le médecin ont été amenés de la sorte à confronter leurs idées et à les proposer au plus vaste public. Mais ce qui nous a spécialement réjouis c'est que depuis longtemps cette confrontation et cette diffusion ne se limitaient pas au cadre national. De nombreux pays étrangers venaient à Paris, pour nous faire connaître comment, au travers des particularités ethniques, ils résolvaient leurs problèmes sociaux de l'enfance.

Rien dès lors ne pouvait être plus heureux que de voir un jour nos amis réaliser leur propre manifestation internationale et que la Suisse prenne aujourd'hui cette initiative nous est particulièrement précieuse. Nous savons en effet son goût du progrès social. Nous n'avons jamais oublié le rôle qu'a tenu ce pays généreux lorsqu'il « encadrait » les mouvements de la conscience universelle et qu'il cristallisait chez lui ses plus nobles espoirs.

En inaugurant leur Salon de l'Enfance, la Suisse et Genève demeurent fidèles à leurs plus pures traditions. »

J. E.

Concours d'admission aux études pédagogiques

Voici la liste des candidats qui ont réussi, et qui vont commencer leur première année de stage. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs études.

Ecole primaire messieurs :

Ed. Bouvier, S. Engel, M. Hagmann, C. Isabella, P. Mayenzet, D. Perrenoud, G. Racine.

Ecole primaire dames :

D. Badoux, J. Blanchet, E. Chalut, M. Delez, E. Favre, L. Fluck, D. Frossard, C. Gaudard, J. Giacometto, A. Golay, J. Hauri, G. Hugon, B. Hurst, S. Meseey, M. Milhan, J. Ogay, M. Ostermann, F. Perrier, G. Pillet, J. Poncet, C.-L. Stegmann, V. Urfer, Y. Rial.

Classes spéciales :

Messieurs : R. Bréchet, P. Loizeau.

Dames : M. Adler, M. Dupont, M. Oberson.

Ecole enfantine :

L. Baud, R. Blust, M.-C. Chevallier, C. Christen, F. Favre, F. Grosjean, S. Isaak, M. Magnenat, H. Pachoud, F. Pasquier, M. Périer, A. Racheter, C. Valletian, F. Vallon, P. Vontobel, M. Woodtli.

UIG - UAEE

Certains de nos membres, en particulier nos collègues « enfantines », oublient parfois que l'UIG comprend trois sections : dames, messieurs, « enfantines ».

Conclusion : les articles publiés sous le titre UIG (sans autre précision) s'adressent à tous nos membres, sans exception !

J.E.

Sortie d'automne

Les détails de cette sortie ont paru dans le dernier numéro. Rappelons simplement qu'il s'agit de la visite du CERN, visite suivie d'un repas en commun.

Que les retardataires se hâtent de s'inscrire auprès de G. Gallay, à Vernier (tél. 8 96 22). Les automobilistes feront halte devant l'école du boulevard James-Fazy, à 16 h. 15, et se feront un plaisir de transporter leurs collègues piétons.

Il y aura foule autour du cyclotron jeudi prochain.

J.E.

Concours UIG pour le congrès SPR

Voici des précisions concernant ce concours déjà annoncé dans le précédent numéro :

A l'occasion du congrès SPR 1958 qui se déroulera à Genève du 30 mai au 1er juin, le comité d'organisation se préoccupe de trouver :

a) Un dessin destiné à orner la couverture de la carte de fête ;

b) Un insigne de fête ;

A cet effet, il organise deux concours ouverts aux membres des trois sections de l'UIG.

Règlement du concours

1. Seront admis au concours No 1 : tous les dessins d'une vignette format carte postale, en rapport avec Genève et le congrès.

Seront admis au concours No 2 : tous les projets d'insigne de fête. Une liberté totale est laissée concernant la forme et le genre d'insigne.

2. Les projets pour les deux concours devront parvenir à Mlle Jeanne Marta, 15, rue Micheli-du-Crest, avant le 31 décembre 1957.

3. Les auteurs signeront leurs œuvres d'un pseudonyme qu'ils répéteront sur une enveloppe fermée, jointe à leur envoi et contenant leur nom.

4. Le résultat des concours sera proclamé lors d'une séance plénière de l'UIG, au début de 1958.

5. L'auteur du projet choisi dans chacun des concours recevra une somme de 50 francs.

6. Le jury, formé des membres du comité d'organisation du congrès, se réserve le droit de ne pas attribuer de récompense si aucun projet ne paraît lui convenir.

7. Le jury se réserve le droit de publier et de reproduire les œuvres primées.

Groupe des jeunes - Vocabulaire

Nous avisons nos collègues que le groupe de vocabulaire a repris son activité et que la prochaine séance aura lieu le **vendredi 25 octobre, à 16 h. 30, au Mirador.**

Une seconde série de fiches autocorrectives sera mise sur le métier, la première étant en cours d'édition.

Tous les collègues que cette activité intéresse peuvent se renseigner soit auprès de Lucien Hermenjat, 9, quai Ch.-Pages (tél. 26 20 16), soit en venant le 25 octobre au Mirador où ils seront les bienvenus. L. H.

Basket-ball

Mardi 22, à 18 h. 15, aura donc lieu au XXe Siècle (place du Cirque) la réunion des joueurs de basket-ball.

Tous les anciens et tous les nouveaux qui s'y intéressent sont instamment priés de participer à cette séance. Ils y seront les bienvenus.

Il s'agira de décider sous quelle forme nous allons reprendre notre activité et de remanier la formation des équipes. C'est dire que les absents auront tort. Aucun joueur ne sera inscrit automatiquement.

Les anciens joueurs qui ne désirent plus continuer sont invités à rapporter l'équipement qui leur avait été prêté.

Voici, en conclusion, la liste de ces joueurs : Aubert, Barbier, Carrel, Cornioley, B. Girod, Hainaut, Herbez, Kunz, Magnin, Maspero, Massarenti, Mathieu, Mauris, Neuenschwander, Paoliello, Pierrehumbert, Vogel, Eigenmann.

J. E.

UIG - DAMES

Nouveaux membres

Huit jeunes collègues sont devenues membres de notre groupement.

Ce sont : Mme Mauron ; Mlles Martin, Laplace, Cantova, Mermoud, Nicolini, Bertini, Amblet.

Nous sommes très heureuses de les accueillir parmi nous et nous leur souhaitons la bienvenue. Nous espérons qu'elles trouveront dans le cadre de l'union des collègues sympathiques et des possibilités d'enrichissement.

Nos groupes de travail et d'échange leur sont largement ouverts. Nous espérons les rencontrer aussi lors de nos assemblées ou de nos soirées et sorties récréatives.

R. R.

A propos de l'ouvrier

Le comité de l'ouvrier de l'Union des femmes, reconnaissant à l'Union des institutrices de l'aide régulière qu'elle lui apporte, a décidé d'accorder aux membres de l'Union qui feront des achats au magasin de l'ouvrier « Aux Petits Lutins » un escompte de 5 %.

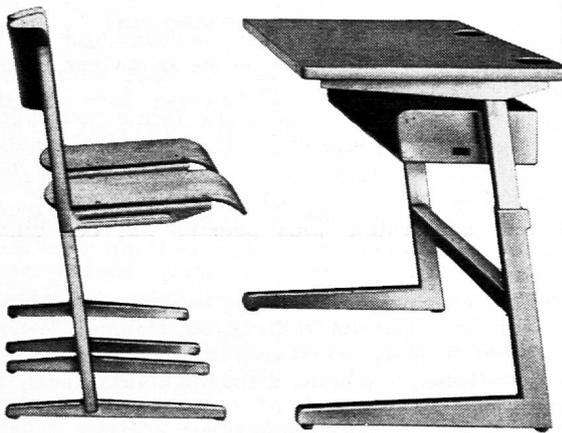
Nous bénéficierons de cette réduction dès maintenant et le nom de l'ouvrier figurera sur nos cartes de membres lors de leur renouvellement.

A nous d'y penser pour nos prochains cadeaux !

R. R.



**Esthétiques
et pratiques...**



les meubles d'école modernes palor le sont vraiment et chaque maître en est fier. Facilement réglables et ne retombant jamais brusquement, grâce à un dispositif de blocage ingénieux, ils s'adaptent continuellement à la stature des élèves.

Les meubles d'école palor sont aussi les préférés parce qu'ils laissent beaucoup de place aux pieds et que les chaises peuvent être empilées (40 chaises par m²).

Demandez nos références et prix ou la visite de notre représentant.

PALOR S.A., Niederurnen GL
Bureau à Lausanne, Tél. (021) 26 56 05

palor

Fabrique de mobilier scolaire et tableaux

Georges Gétaz

FLEURISTE DIPLOMÉ

Petit-Chêne 30

LAUSANNE

Tél. 23 74 19



100 RAYONS
SPECIALISES



Spécialités fameuses des

Pâtes de Rolle

ROLLINETTES

ROLLAUZEU

ROLLUX



FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie
Zurich

Bureau pour la Suisse romande
Ile St-Pierre **LAUSANNE** Tél. 23 07 75

Assurances temporaires au décès
Grandes assurances de capitaux
Assurances populaires
Assurances de groupes

NEUCHÂTEL

Comité central

Deux jeudis consécutifs, le CC s'est réuni pour revoir toute la question de la réforme de l'enseignement secondaire en fonction avec son incidence sur l'école primaire et en vue de l'entretien qu'a bien voulu lui accorder M. Clottu. Nous savons tout le souci qu'a notre chef de département pour sauvegarder l'intérêt de l'école populaire et nous lui en savons gré.

Par ailleurs, nous avons discuté du statut des membres auxiliaires remplaçants. Cette catégorie de membres a été créée au moment de la pléthore de personnel enseignant dans l'unique intention de favoriser les jeunes remplaçants qui devaient attendre un poste très longtemps et n'étaient que partiellement occupés. Actuellement, les conditions de recrutement sont renversées et les autorités ont été contraintes à engager une quantité de personnes qui ne seraient plus en droit d'enseigner en temps normal. Plusieurs d'entre elles ont été admises dans nos associations au même titre que les remplaçants désavantagés d'autrefois. Le CC se voit dans la nécessité de revoir cette question. Il pense que les intéressés doivent être admis dans nos associations au titre de membres actifs avec les obligations qui en découlent puisque, depuis plusieurs années, ils bénéficient des avantages obtenus par la voix de nos organes de défense. Aussi le comité central invite-t-il les comités de section à ne plus accepter dorénavant d'admissions du personnel auxiliaire dans la catégorie des remplaçants.

Enfin, nous retenons une fois de plus la proposition d'un taux dégressif pour le remboursement partiel auquel est astreint tout bénéficiaire de la Caisse de remplacement.

W. G.

Entrevue

Le comité central était reçu au Château, mercredi 9 octobre, pour être entendu par M. le chef du département, accompagné de M. Bonny, inspecteur; M. Bille, premier secrétaire; M. A. Perrenoud, professeur. Comme toujours, M. Clottu sut créer cette ambiance de parfaite courtoisie si favorable au libre échange de opinions. Nous lui en sommes très reconnaissants.

M. Clottu, qui avait en mains un résumé de nos requêtes concernant la réforme des études secondaires, pria notre collègue président, M. Hügli, de développer chacun des points précisés, offrant la parole chaque fois à qui désirait s'exprimer. C'est ainsi que passèrent trois heures d'utiles et intéressantes discussions. Cet entretien augure d'une future collaboration plus étroite, dans une atmosphère de confiance réciproque affermie. En revanche, nous avons pu nous rendre compte plus que jamais de la complexité du problème dans ces différentes réalisations régionales. Telle réforme qui pourra très bien convenir aux deux grandes villes est absolument inapplicable dans les villages, telle autre ville moyenne aurait tout avantage à conserver le statu quo qui a donné entière satisfaction jusqu'ici aussi bien chez les primaires que chez les secondaires. Les élèves de la campagne, éloignés des grands centres, sont les plus désavantagés. M. Claude Grandjean s'en fait le légitime défenseur avec chiffres d'heures perdues et de dépenses supplémentaires à l'appui. Son intervention retiendra l'attention de la commission.

Nos desiderata sont le résumé des vœux exprimés par les sections. Nous les donnons succinctement ci-dessous :

Nous estimons que la sélection prévue à 11 ans, quelle que soit l'orientation choisie, est prématurée. A cet âge, l'enfant n'est pas en mesure de passer de l'influence d'un maître unique (ens. primaire) à celle de maîtres différents (ens. second.). On ne doit pas tenir compte d'une nécessité toute théorique de commencer les études classiques à cet âge. Au reste, les exigences imposées pour l'obtention du brevet pédagogique primaire sont une garantie au moins égale, sinon supérieure, à celle qui est offerte par les connaissances des licenciés lorsqu'il s'agit d'enseigner à des élèves de onze à douze ans. Nous maintenons donc notre proposition de sélection unique devant intervenir à la fin de la 6e année obligatoire, donc à l'âge de 12 ans.

Les classes de 7e, 8e et 9e années seront vraisemblablement constituées par le 25 % des élèves de 6e. Nous restons persuadés que le passage de tous les élèves au degré secondaire, à l'âge de 12 ans, permettrait d'organiser pour tous les enfants une fin de scolarité sur des bases toutes nouvelles, en changeant la dénomination et en organisant des classes intercommunales, par exemple.

Nous ne comprenons pas qu'il soit jugé nécessaire de confier l'enseignement en section C (à l'exception des branches spéciales) à des licenciés alors que cette section est celle du préapprentissage. La conception qu'ont de l'enseignement, à ce degré, de trop nombreux universitaires ne nous paraît pas assurer pour l'avenir le caractère pratique et suffisamment concret de cet enseignement. Nous maintenons que l'enseignement dans cette section devrait être confié à des maîtres sortant de l'Ecole normale auxquels on ferait subir une préparation plus poussée par des études complémentaires.

Nous demandons qu'un service d'orientation scolaire soit officiellement institué partout et confié, dans chaque commune ou collège important, à un maître préalablement formé pour cette tâche.

M. le chef du département conclut en constatant le profit que nous pouvions tirer de telles rencontres et pense que nous aurons tout avantage à les renouveler. Ainsi nous est offerte la perspective d'une pleine collaboration. Nous en exprimons toute notre gratitude à M. Clottu et nous ne dirons assez toute la satisfaction et le réconfort que nous avons reçus de cet heureux contact.

W. G.

Recrue

Mlle Hermine Jacot, institutrice à Fontainemelon, vient d'être admise dans la Section du Val-de-Ruz. Qu'elle y soit la bienvenue!

W. G.

Vacances prolongées

La grippe a sévi fortement dans les montagnes neuchâteloises, atteignant plus spécialement la gent écolière. C'est ce qui a décidé les autorités compétentes du Locle et de La Chaux-de-Fonds à avancer et prolonger ainsi les vacances d'automne de trois jours. Nouvelle bienvenue, comme on peut le penser!

W. G.

Pensée

Ils ont des bibliothèques autour d'eux; mais ils ne savent pas s'en servir.

A. Huxley

Université populaire neuchâteloise

Semestre d'hiver 1957-1958

Le Locle : 5 cours : mathématiques, littérature, psychologie, beaux-arts, sciences.

La Chaux-de-Fonds : 10 cours : art ; art de s'exprimer ; astronomie ; biologie ; civilisation grecque ; histoire suisse ; mathématiques ; musique ; philosophie ; physique.

Neuchâtel : 15 cours : anglais ; allemand ; biologie ; composition ; droit civil ; histoire contemporaine ; littérature ; mathématiques ; musique ; pays neuchâtelois ; philosophie ; psychologie ; physique ; sciences naturelles ; théâtre.

Saint-Aubin : 1 cours : littérature.

Inscriptions : jusqu'à l'ouverture des cours (22 octobre) :

Au Locle : à la Cité du Livre ;

A La Chaux-de-Fonds : Sté suisse des commerçants, Parc 65 de 1700 à 1900, le samedi à la Cité du Livre de 1400 à 1700 ;

A Neuchâtel, à la Bibliothèque de la Ville ;

A Saint-Aubin : chez M. Pingeon, pasteur.

N. B. — La SPN-VPOD étant membre collectif de l'UPN, chaque membre individuel bénéficiera du rabais statutaire.

Conférences du Centre d'éducation ouvrière à Chaumont

Les 28 et 29 septembre dernier étaient convoqués, par un beau temps d'automne, les directeurs des centres d'éducation ouvrière de Suisse romande. Notre affiliation au syndicat nous valait l'avantage d'une invitation. Nous en étions heureux, car le sujet qui devait y être traité est d'une brûlante actualité et doit retenir au premier chef l'attention des éducateurs :

« Le problème des loisirs. »

Il s'impose à nos préoccupations avec une acuité accrue parce que le régime de la semaine de cinq jours de travail est tout près de s'introduire dans nos mœurs et de se généraliser.

Présidé par M. Bruno Muralt, cet espèce de congrès réunissait une quarantaine de participants.

Dans son introduction, le président souligna l'importance de cette rencontre. La question des loisirs devient inéluctable. Elle est même angoissante pour d'aucuns, telles ces femmes de Suisse allemande qui, interrogées par la voie d'une enquête à ce propos, voient avec appréhension le désœuvrement de leurs maris augmenter par ces week-ends prolongés ou encore telles jeunes filles obsédées par la perspective de deux jours de solitude consécutifs.

Pas mal de participants à ces entretiens pensaient assister à un large débat sur l'urgence d'une étude approfondie et immédiate des loisirs et attendaient déjà des données solides sur le plan général.

Telle n'était pas l'intention des organisateurs qui tinrent à donner d'emblée une forme concrète à ce vaste problème. On aurait dû, au reste, s'en douter un peu, sachant que l'exposé du sujet et la vraie responsabilité de la direction de ces journées incombaient à M. A. Ischer ; et pour peu qu'on connaisse l'orientation donnée aux études pédagogiques qu'il dirige, rien n'était matière à surprise. C'est ainsi qu'on assista à une démonstration toute pratique de l'emploi des loisirs par M. Eric Perotti, un jeune institu-

teur enthousiaste des méthodes actives et qui y réussit en artiste, c'est-à-dire fort bien, et par M. Claude Pahud, directeur d'un centre de formation d'éducateurs. Avec le forum sur le « vote des femmes » qu'organisa M. Ischer, on eut de visu des réalisations intuitives qui pouvaient servir de suggestions.

Les loisirs peuvent être classés en actifs et passifs, d'une part, en loisirs destinés à la collectivité ou à l'individu, d'autre part. Ainsi, les kermesses, braderies, fêtes régionales, manifestations sportives, spectacles de variétés, théâtre, cinéma, danse, voyages organisés entreraient dans les loisirs passifs de la masse, tandis que les loisirs actifs de groupe comprendraient des activités dans des associations musicales, chorales, théâtrales, sportives ou à buts définis (mycologie, spéléologie, photographie, philatélie, etc.). Par loisirs éducatifs collectifs ou personnels, il faut entendre l'apport des bibliothèques, de la lecture, des conférences et cours (Université populaire), cercles d'étude, forum (entretien dirigé, débat organisé), ciné-club, visites instructives ou artistiques (musées, exposition industrielles), ateliers de travaux manuels, excursions préparées et dirigées par un guide. Enfin, dans les loisirs familiaux, citons le bricolage, les activités manuelles en relation avec le foyer, les occupations artistiques, la photo, le cinéma d'amateur, la radio, la télévision, le jardinage, les excursions, les vacances préparées...

M. le Dr Ischer sut montrer avec sa clarté habituelle tout le parti qu'on peut tirer de l'observation des merveilles de la nature, de l'étude du milieu (documentation de l'Ecole normale et clichés à l'appui). M. Perotti fut l'apôtre de l'art sous toutes ses formes introduit au foyer. Mettant la main à la pâte, il créa, en présence de tout l'auditoire, des motifs décoratifs sur papier et sur toile, des moulages en plâtre et en terre glaise, puis proposa des refrains destinés à susciter la bonne humeur dans la maison. Véritable leçon assaisonnée d'excellents conseils propres à maintenir la sérénité et la joie au sein de la famille.

De son côté, M. C. Pahud exposa de façon très vivante et aisée le rôle important qu'on peut donner à l'art dramatique dans l'utilisation des loisirs : théâtre d'amateurs, jeux d'expression, souvent révélateurs de talents insoupçonnés. Que dire, en particulier, des scènes improvisées où peuvent sortir si heureusement, avec spontanéité, ce qui pèse sur le cœur, ce qui peut ouvrir les yeux des autres sur des soucis, chagrins ou tracas inavoués. Où l'éducateur ou celui qui assume une responsabilité sociale quelconque doit être vigilant, c'est à empêcher l'industrie des loisirs (par exemple les jeux électroniques) d'exploiter la situation nouvelle au bénéfice d'entreprises commerciales dont la seule intention est de s'enrichir sans scrupules. Là est peut-être le danger primordial de l'augmentation des heures de loisirs, alors que la famille devrait être la première à y trouver son compte de satisfactions. Pour y parer, il faudrait aussi trouver des loisirs répondant aux préoccupations professionnelles qui n'ont pas pu s'épanouir. Le rôle de l'école est de créer dans la masse le désir de culture. Et cela ne viendra pas tout seul. Les cours de l'Université populaire ne comptaient-ils pas qu'un 2% d'inscriptions d'ouvriers ?

La discussion fut animée par les intéressantes informations de M. Roland Jeanloz, préposé aux loisirs du personnel de la Grande-Dixence, qui organise avec intelligence et discernement cinéma, lectures, équipes sportives (tennis de table, échecs, football, etc.), voyages, bricolage, etc.

M. Raymond, professeur à Neuchâtel, présida une partie des délibérations. Une fois de plus, nous avons pu apprécier sa distinction, l'élévation de sa pensée et son souriant optimisme. Les thèses suivantes ont été remises à chacun, mais n'ont donné lieu à aucune discussion systématique ni à un vote final, tant il est vrai qu'elles contiennent ces valeurs permanentes qui ne pouvaient rencontrer qu'une unanime approbation :

1. La diminution des heures de travail et l'amélioration du standard de vie de l'ouvrier l'orientent de plus en plus vers les loisirs complémentaires.

2. Le rythme du travail industriel, la déshumanisation de ce travail de plus en plus spécialisé donnent aux loisirs le caractère d'activités compensatoires.

3. Les « industries du plaisir » ont tendance à monopoliser les loisirs, à leur donner une forme passive et grégaire, incompatible avec la dignité humaine, et privée de tout pouvoir éducatif.

4. Le mouvement syndical, qui a réalisé l'amélioration du niveau de vie des travailleurs, doit, maintenant que ce but est en partie atteint, se vouer à l'amélioration du niveau culturel des travailleurs, par une organisation rationnelle et humaine des loisirs.

5. Nos militants et nos fonctionnaires, préparés à leur mission par des cours spéciaux, mettront l'accent sur les loisirs actifs, générateurs d'un enrichissement de la personnalité, plutôt que sur les loisirs passifs de masse.

6. La presse syndicale fera œuvre éducative en orientant le travailleur vers les formes évoluées des loisirs. Le même travail échoit aux dirigeants des centres d'éducation ouvrière.

7. Le mouvement syndical, conscient des menaces qui pèsent sur la famille, proposera aux travailleurs des loisirs familiaux ou transposables sur le plan familial.

8. Le problème des loisirs ne sera complètement résolu qu'au moment où les enfants, habitués au jugement et au choix par une éducation libérale, deviendront des adultes conscients de leurs responsabilités. Aussi, les milieux syndicaux appuieront-ils les tendances de l'école fonctionnelle qui met en honneur, indépendamment du travail formel, l'éducation corporelle, les travaux manuels et l'initiation artistique.

Et ces journées se terminèrent par ces paroles qui sont bien la meilleure conclusion : « L'homme ne sera pas plus heureux seulement parce qu'il dispose d'un peu plus d'argent et qu'il voit sa situation matérielle améliorée. L'homme ne vivra pas de pain seulement. »
W. G.

Du rapport sur l'activité des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds (1956-1957)

Nous donnons, du rapport très détaillé de M. Perrellet, directeur, quelques extraits de nature à intéresser l'ensemble du corps enseignant ou à susciter des suggestions utiles.

Commission scolaire. — C'est la première année qu'elle fonctionne sous le régime de sa nouvelle constitution. D'emblée « les membres de la Commission se félicitent des changements apportés par le nouveau règlement. Le nombre des commissaires (15) étant moins élevé, la commission peut discuter à fond et de façon beaucoup plus efficace les problèmes qui lui sont présentés. Son rôle ne se borne plus à entériner les

décisions prises par le conseil ! De ce fait, les membres de la commission manifestent un intérêt nouveau : aucune des 11 séances convoquées n'a dû — comme c'était le cas trop souvent avec l'ancienne organisation — être renvoyée faute de quorum. »

Mutations. — Honorant le corps enseignant : M. René Jost, instituteur, est nommé au poste de maître de travaux manuels. — M. Francis Berthoud, instituteur, est appelé à la direction des colonies de vacances de Malvilliers. — M. Eric Debrot, qui enseignait la gymnastique au gymnase et à l'école primaire, est attribué au gymnase uniquement où il enseignera en outre les mathématiques.

Arrêts scolaires. — « Les peines d'arrêt d'un après-midi sont données sous forme de travaux scolaires le mercredi sous la surveillance d'un instituteur. »

Fête de la jeunesse. — « La présence du cirque Knie à La Chaux-de-Fonds, le 14 juillet, date de cette fête, a incité le comité à offrir à tous les enfants en âge de scolarité obligatoire, en lieu et place de la fête champêtre, un spectacle de cirque. La commission scolaire s'est ralliée à cette idée et les nombreux témoignages parvenus de parents prouvent que cette décision fut bien accueillie. Tous les enfants garderont un souvenir ineffaçable de ce spectacle. » Au reste, « le mauvais temps eût rendu toute fête champêtre impossible ».

Tricentenaire de la Mairie de La Chaux-de-Fonds. — « Le 1er décembre, dans chaque classe, une leçon était consacrée à expliquer aux élèves ce que fut, en 1657, l'érection de La Chaux-de-Fonds en commune et mairie « avec moyenne et basse justices. »

Les élèves reçurent tous le très beau volume illustré : « La Chaux-de-Fonds » de M. André Tissot.

Effectifs. — On comptait au printemps une centaine d'élèves de plus que l'année précédente. En revanche, on constate un recul de 30 unités dans les premières années.

Depuis 10 ans, le nombre des classes s'est augmenté de 44 et celui des enfants de 1285. Il est intéressant de comparer les pour-cent d'augmentation : 52,4 % pour les classes et 59,3 % pour les élèves.

Anniversaires. — Mlles Elisabeth Wyssenbach et Berthe Stadlin, MM. Robert Voumard, Edmond Debrot et Louis Robert ont été félicités et fêtés par les autorités pour le 40e anniversaire de leur entrée en fonctions et MM. Marcel Weber et Théodore Vuilleumier pour leurs 25 ans d'enseignement.

Conférences. — Entre autres, citons celle de M. Willy Kurz, prof. et M. Henry Huguenin, baryton, sur « Le chant dans la musique moderne ».

Cours locaux. — Le nombre des élèves de langue italienne s'étant considérablement accru, la direction a organisé à l'intention des membres du corps enseignant un cours facultatif d'italien par Mme Graziano-Mattioli. 40 instituteurs et institutrices l'ont suivi.

Un cours d'enseignement des bases de la musique, organisé par le Conservatoire de musique et dirigé par Mme Raymond-Sauvain, a enchanté les participants.

Expositions. — Matériel scolaire. Exposition organisée par les libraires. Visites commentées.

Exposition des P.T.T. pour marquer le 50e anniversaire de la création du service des chèques postaux en Suisse.

Journaux d'enfants : « Ecolier romand », « Cadet Roussel », « Benjamin », et travaux d'enfants exécutés d'après les indications de ces revues. (Pro Juventute.)

Changements intervenus dans l'organisation de la 9e année. — On n'acceptera plus dans ces classes les élèves ayant un retard scolaire de plus d'un an.

Dorénavant, seuls seront admis en 9e année les élèves sortant de 8e année. Les élèves retardés resteront dans les classes respectives où ils sont attribués par une promotion normale.

Passage au gymnase. — Jusqu'ici, il suffisait d'être promu de 5e année primaire pour entrer au progymnase. Le grand nombre d'inscriptions a incité les directions des écoles à modifier les conditions d'entrée. Dès maintenant, il est tenu compte d'une moyenne entre les notes du maître et la note des examens de novembre, en lecture, vocabulaire-composition, grammaire-orthographe, calculs écrit et oral. Les élèves qui n'obtiennent pas la moyenne de 5 à l'ensemble de ces branches sont soumis à un examen d'entrée.

Locaux scolaires. — La commission a fait part une fois de plus de ses difficultés aux autorités communales. Et, présentement, les premiers coups de pioche ont été donnés aux fondations du nouveau groupe scolaire des « Gentianes » à l'ouest de la piscine.

Le concours ouvert pour la décoration du groupe

scolaire des « Forges » et du collège de la Charrière restauré a été suivi de réalisations très heureuses : les « Fables de la Fontaine » de M. Baillods ornant six parois de corridor (Charrière) ; sculptures (bronze et cuivre) de MM. Ramseyer et Jacot-Guillarmod, fresque de M. Theurillat et céramiques de M. Maurice Robert (Forges). Ces œuvres font grand honneur à ces artistes.

Sport. — L'école a fait l'acquisition de souliers avec patins vissés qui sont prêtés aux élèves qui en sont dépourvus lorsqu'ils se rendent à la patinoire avec leur maître.

Foyer scolaire. — Un foyer s'est ouvert dans le quartier de la Charrière et accueille chaque jour de 16 à 19 heures (samedi et dimanche exceptés) de 30 à 40 enfants qui peuvent y faire leurs devoirs scolaires ou jouer sous une bienveillante surveillance.

Bibliothèque des jeunes. — Rénovée et agrandie depuis février 1957, elle est une des plus belles de la Suisse romande.

Merci à M. Perrelet de ces renseignements extrêmement intéressants et toutes nos félicitations pour son inlassable dévouement.

W. C.

JURA BERNOIS

Synode de la section des Franches-Montagnes

Le 4 septembre, un car emmenait une trentaine de collègues au Pont-de-Sauge, sur le canal de la Broye, où devait avoir lieu l'assemblée synodale d'été.

Le président, M. Petitgnat, ouvrit la séance en saluant les participants et en excusant M. l'inspecteur ainsi que plusieurs collègues, malades ou empêchés. Dans son rapport d'activité, il mentionna la participation du comité à la séance de bouclement des comptes du dernier congrès pédagogique ainsi qu'à l'assemblée préparatoire concernant la modification des statuts de la SIB. Le 1er juin, le président était présent à l'assemblée des délégués, à Berne ; il représenta également la section à l'inauguration de la nouvelle école de Montfaucon. La nomination au comité cantonal de M. Lucien Bachmann, de Bienne, est ensuite approuvée. Le président signala les interventions du comité auprès de certaines communes, interventions tendant à régler les difficultés intervenues dans l'application de la nouvelle loi sur les traitements. Dans chaque cas, les communes ont reconnu les droits des collègues lésés. A propos du différend qui a surgi entre un maître et son remplaçant, le président donna les précisions suivantes : L'indemnité hebdomadaire est versée au remplaçant lorsque le nombre des jours de classe est de 6 ou plus. En divisant par 6 le nombre des jours où l'on a tenu la classe, on obtient celui des indemnités hebdomadaires. Pour les jours en sus, on porte en compte l'indemnité journalière.

Sept nouveaux collègues furent ensuite admis avec acclamations par l'assemblée. Ce sont :

Mlle Claire Borel, Muriaux ;
Mlle Andrée Joset, Saignelégier ;
M. Pierre Ketterer, Le Noirmont ;
M. Georges Varrin, Le Bémont ;
M. Pierre Paupe, Montfaucon ;
M. Michel Frésard, Les Bois ;
M. Bernard Prongué, Montfaucon.

L'assemblée ratifia les démissions de MM. Bernard Chappuis et Samuel Gerber.

Le président adressa quelques mots au vétéran des maîtres secondaires du Jura, M. Osias Crevoiserat, qui prenait sa retraite une semaine plus tard.

L'assemblée signa deux lettres de vœux destinées à deux collègues convalescents.

Une minute de silence fut observée en mémoire de deux collègues récemment disparus, Mlle Lucie Monnat et M. Henri Paupe.

Art. 36 de la loi sur les traitements : Un questionnaire sera envoyé par la direction de l'instruction publique à tous les collègues enseignant dans des écoles éloignées.

Allocations de résidence : Le président fit un commentaire sur des graphiques parus, graphiques montrant l'importance des allocations versées dans différentes écoles du canton.

Il souligna que Saignelégier est le seul village des Franches-Montagnes à donner des allocations de rési-

banque cantonale vaudoise

Livrets de dépôts,
catégorie A et B

Certificats de dépôt

dence à son corps enseignant. L'assemblée vota alors une requête qui sera adressée aux communes.

M. l'inspecteur Joset a formé, par lettre, le vœu d'une émission radio-scolaire organisée par l'une de nos classes.

L'assemblée décida enfin de réunir son prochain synode d'hiver aux Breuleux.

Après le repas de midi, M. Chappuis donna connaissance de quelques exemples où l'assurance responsabilité civile s'avère particulièrement indispensable. En recommandant à chacun de lire les statuts, il précisa qu'un membre de la SIB est automatique-

ment assuré, à moins qu'il ne le refuse par écrit.

M. Chappuis proposa enfin qu'un franc par membre soit retenu par le caissier, franc qui sera versé au Fonds du Centenaire de l'Ecole normale de Porrentruy.

L'assemblée fut levée vers 12 h. 30.

Après l'excellent repas, les collègues se remirent en route, passant par Salavaux, Avenches, Payerne, Estavayer, Yverdon, St-Aubin, non sans faire, ici et là, quelque arrêt apprécié. Le souper eut lieu à Chez-le-Bart et la rentrée s'effectua sans histoire, bien qu'assez tard, par la Vue des Alpes. S.

DIVERS

Sous la poussière

A une époque où les affaires, par suite de circonstances politiques, étaient moins florissantes qu'aujourd'hui, nous avons fait à Genève, dans les classes de fin de scolarité quelques expériences de pré-orientation professionnelle.

Les places étaient rares, nos élèves étaient pour la plupart indécis quant à leurs projets d'avenir et souvent dépourvus d'initiative. Comme ils provenaient de milieux fort modestes, qu'ils vivaient dans des conditions familiales spéciales, il s'agissait de les aider à partir dans la vie d'un bon pied, de les déterminer à faire un apprentissage sérieux.

Pour nous, c'était de les mieux connaître. A 14-15 ans, ces garçons présentaient entre eux de grosses différences de taille, de poids, de développement; les uns encore très enfantins, les autres déjà moustachus. Notez qu'une bonne partie d'entre eux se recrutaient dans les classes spéciales, les queues de classes, les institutions de surveillance de l'enfance, que presque tous travaillaient après les heures de classe comme messagers, livreurs, aides, chez des artisans et commerçants, où l'ambiance n'était pas plus favorable à l'éducation que dans leur famille.

Peut-être ces expériences intéresseront-elles quelques collègues curieux, même aujourd'hui où l'orientation professionnelle, la psychologie se sont perfectionnées et où les moyens d'investigation sont moins modestes, dans des conditions économiques différentes.

I. Donc, nous avons eu à l'école quelques conférences, parfois accompagnées de projections ou de cinéma, par des personnes étrangères à l'enseignement, mais qualifiées dans les domaines du commerce, de la construction, de l'alimentation, de l'agriculture, de l'habillement, etc., ainsi que des chefs d'écoles professionnelles, de cours du soir, d'apprentissage.

II. Puis nous avons visité, « in corpore » ou par groupes, quelques écoles professionnelles, artistiques, des chantiers, des usines, des entrepôts.

III. Chaque classe a eu, ensuite, une série de causeries-conférences sur les métiers accessibles à nos gamins, sur les quelques sujets suivants: le travail du bois, celui du fer et des métaux, le bâtiment, l'agriculture et le commerce.

Tous les métiers spécialisés étaient énumérés et commentés.

C'est à ce moment qu'intervenaient, entre autres, les petites enquêtes qui font l'objet du présent article.

Des listes (imprimées) de noms de métiers étaient présentées aux élèves. Quelques centaines de métiers, sans ordre, bien mélangés, dont voici un échantillon:

Plâtrier-peintre, interprète, ouvrier fabrique, cuis-

nier, grutier, agent d'affaire, carrier, chauffeur d'immeubles, teinturier, terrassier, imprimeur, tourneur, marchand, fourreur, chauff. véhicules, manœuvre, cuisinier, épicier, sculpteur, installat. d'ap. sanit., carreleur, caviste, émailleur, cartonier, nickelleur-doreur, aiguiser, photographe industr., employé bureau, polisseur, ferblantier-plombier, fumiste, opticien, fondeur, march. combustible, installat. électr., tapissier (meubles), régisseur, quincailler, boulanger, facteur postal.

Pour la commodité du dépouillement et pour l'économie des imprimés, des bandes de papier mobiles étaient placées dans une glissière en regard des listes de métiers. Elles portaient en tête le nom de l'élève, et, en dessous, 5 colonnes titrées ainsi:

Me conviendrait tout à fait.

Pourrait me plaire et me convenir.

M'est indifférent.

Ne me plairait ni ne me conviendrait beaucoup.

Ne me conviendrait absolument pas, me déplaît tout à fait.

L'élève devait faire une croix dans la case qui lui paraissait convenable.

Si le remplissage de ces listes allait assez vite, le dépouillement et l'examen par le maître, par contre, est responsable de bien des veillées;

Voici quelques-unes des constatations:

A. Un gamin avait pointé comme favorable des métiers présentant entre eux quelque analogie, ou un domaine semblable. Ex.: mécanicien, installateur, ouvrier d'usine, conducteur de véhicule, etc.

Si les résultats obtenus à l'atelier de travail sur métaux, à l'école, étaient favorables, il était permis de déduire que l'élève avait une certaine maturité d'esprit, que ses projets étaient fermes et motivés.

B. Un autre avait pointé les métiers brillants auxquels sa seule présence dans notre école constituait une contre-indication et même une impossibilité: régisseur, médecin, interprète, employé de banque.

Donc caractère enfantin, enthousiaste peut-être, mais dépourvu de jugement.

C. Nous lisions: aviateur, mécanicien, conducteur de machines, pâtissier, entrepreneur en bâtiment, et nous pensions qu'à un certain âge tendre, ces métiers plaisent à tous les enfants ignorants de leurs possibilités, dépourvus encore de jugement.

Lorsque les métiers choisis étaient disparates, qu'un lien entre eux était inexistant, nous jugions le sujet instable et peut-être retardé ou déficient.

D. Enfin, quand aucun métier n'avait tenté le gamin, l'inertie en était peut-être la cause ou un goût précoce pour les allocations de chômage.

Des entretiens familiaux et occasionnels entre le maître et l'élève, hors de la présence de tiers, permettaient à tous deux d'ouvrir les yeux, à l'un sur le jeune homme, à l'autre sur la vie.

Et des cas bien plus complexes que les 4 types décrits ci-dessus venaient au jour.

Quelques mois plus tard, avant la fin de l'année scolaire, un petit questionnaire était encore soumis aux gamins, étant bien entendu qu'il n'engageait personne, et que le but n'en était pas une vaine curiosité, mais un désir de conseiller et d'aider les jeunes gens.

Je n'ai aucun projet quant à mon activité en septembre prochain.

- I. Je ne sais pas du tout ce que je ferai.
- II. J'attends une décision de mes parents, ou une réponse de quelqu'un, ou une offre de place qui me convienne.

Je sais déjà ce que je ferai en septembre et plus tard. Mon choix a été déterminé par :

- III. Le désir de me perfectionner et d'avancer dans la maison où je travaille actuellement.
- IV. Le désir de ne pas exercer le même métier que mon père, frère ou connaissance, métier connu et détesté.
- V. Le désir d'exercer le même métier que mon père, frère, parent ou connaissance.
- VI. Une offre qui m'a été faite, ou une occasion qui s'est présentée, et que j'ai acceptée.
- VII. La volonté de mes parents.
- VIII. Le choix que j'ai fait et que je vais essayer de réaliser.

J'ai de fortes raisons de croire que bien des garçons enclins au laisser-aller, au « attendre et voir venir » ont été déterminés à réfléchir un peu à leurs projets à cause de ces questionnaires et de ces entrevues, même si leurs réponses, légères ou plaisantes, n'ont plus tard nullement correspondu à leur vie.

Et dans bien des familles, on en a aussi parlé ; et même si ces discussions étaient désobligeantes pour « la curiosité indiscreète des maîtres » l'essentiel que nous désirions était que ces réflexions et ces discussions aient lieu.

Je dois, en post-scriptum, citer le cas d'un élève qui, au premier questionnaire, m'interpela assez délibérément en me disant que le métier qu'il avait choisi ni aucun semblable n'existait dans la liste.

« C'est bien possible !... et quel est ce métier ?

— Hongreur ! »

A ma grande confusion, je dus avouer qu'il m'était inconnu et l'élève refusa, d'un air narquois, à me dire en quoi consistait cette activité.

J'ai appris, par les journaux, quelques années plus tard, que des projets si arrêtés ne furent pas mis à exécution. Celui qui fut arrêté, c'est ce même jeune homme, pour avoir exploité clandestinement une entreprise de polissage d'asphalte par personnes interposées.

Il me semble que, sur ce sujet, l'orientation professionnelle manque de documents, et que la psychologie a encore bien à apprendre.

Ch. Sichler.

Education sanitaire

Les conditions de vie nouvelle entraînent pour la santé de l'homme des risques que l'éducation sanitaire doit prendre de plus en plus en considération. Il y a là pour elle, comme pour la pathologie générale, des chapitres nombreux, dont la plupart sont le fait de notre siècle et de ce que l'on peut appeler la civilisation technique. En voici évoqués les plus importants par le prof. Delore, Paris.

~ La qualité de notre alimentation, sa valeur biologique sont compromises par l'épuisement des sols, la diminution de l'humus, les méthodes d'exploitation des terres pour un grand rendement, l'abus des engrais artificiels. La terre nourricière est maltraitée. La relation entre le sol et la santé des êtres par l'intermédiaire des produits alimentaires reste négligée. L'industrialisation de beaucoup de produits, l'altération chimique des boissons et les méthodes artificielles d'élevage de beaucoup d'animaux achèvent d'altérer la *qualité de notre alimentation*. Il y a là un problème sanitaire d'une importance primordiale et qui réclame une action urgente des éducateurs auprès des agronomes et des industriels.

~ *Le travail industriel* comporte des risques qui font l'objet de la médecine du travail ; maladies et accidents professionnels apportent à l'éducation sanitaire de nouveaux chapitres.

~ *Le surmenage, les intoxications* de tous genres (abus des médicaments notamment) se répandent de plus en plus. La lumière artificielle permet à l'homme d'échapper aux rythmes cosmiques et de veiller de plus en plus.

~ Le développement des transports ouvre une pathologie, celle de *la sédentarité*. De même que le développement des *radiations* ouvre une pathologie encore à peine entrevue.

— *Le bruit* et *la vitesse* sont deux fléaux nouveaux ; on ne dira jamais assez notamment les méfaits de l'accélération sans cesse croissante des déplacements de l'homme. *Les accidents*, accidents de la circulation et accidents du travail, réclament une éducation nouvelle, celle de la prudence et de la sécurité.

~ *L'équilibre nerveux* de l'humanité est de plus en plus compromis ; équilibre physique et équilibre psychique plus encore. Notre santé mentale est soumise à des agressions répétées du fait de l'intensification des relations humaines, du caractère total pris par les guerres modernes, de la publicité donnée au mal. On peut prévoir que le système nerveux de l'homme sera exposé à des épreuves de plus en plus nombreuses et diverses, et que par suite sa résistance devra être de plus en plus forte. *L'éducation de la santé mentale* doit passer au premier plan de notre programme. Ainsi que nous ne cessons de le demander, l'hygiène mentale, individuelle et collective ne doit plus être l'apanage des psychiatres, mais doit s'intégrer d'abord et surtout dans le cadre d'une éducation, d'une hygiène générale de vie et d'une prévention.

(Service de presse du Cartel romand d'H.S.M.)

SOCIÉTÉ SUISSE DES MAÎTRES
DE GYMNASTIQUE

Publication des cours d'hiver 1957

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant :

- a) Cours de ski du 26 au 31 décembre 1957 :
1. Savoleyres (Verbier) pour institutrices seulement ;
 2. Monts-Chevreuils (un des groupes du cours formera la classe préparatoire pour le brevet d'IS) ;
 3. Wengen ;
 4. Grindelwald ;
 5. Sörenberg ;
 6. Stoos ;
 7. Flumserberg ;
 8. Iltios. Cours préparatoire pour la Suisse allemande au brevet d'IS. Le cours préparatoire est obligatoire pour les candidats au cours du brevet d'instructeur de ski qui aura lieu au printemps 1958 ;
 9. Cours pour l'enseignement de la gymnastique et du ski pour les maîtres des cantons du Haut-Valais, de l'Oberland bernois, d'Uri et du Tessin (20 places sont réservées au Haut-Valais).
- b) Cours de patinage du 26 au 31 décembre 1957 :
1. Bâle ;
 2. Lausanne.

Remarques. — Ces cours de ski et de patinage sont destinés aux membres du corps enseignant en fonction qui enseignent le ski ou le patinage ou participent à la direction de camps de ski. Toute inscription non accompagnée d'une attestation des autorités scolaires certifiant les renseignements ci-dessus ne sera pas prise en considération. Les débutants ne sont pas admis aux cours de ski. On ne peut s'inscrire qu'au cours le plus proche du lieu où l'on enseigne.

Indemnités : indemnité journalière de 8 fr. 50, indemnité de nuit de 5 francs, le remboursement des frais de voyage du trajet le plus court, du lieu où l'on enseigne au lieu du cours.

Les inscriptions sur format A 4 (format normal) contiendront les renseignements suivants : nom, prénom, profession, année de naissance, le degré de la classe où l'on enseigne, l'adresse exacte, le nombre et le genre des cours d'été et d'hiver suivis dans la SSMG. Les inscriptions sont à envoyer **jusqu'au 17 novembre** à Max Reinmann, maître de gymnastique, Hofwil (Berne). Tous les collègues inscrits recevront une réponse, affirmative ou non, au début du mois de décembre. Nous les prions ainsi de bien vouloir s'abstenir de toute démarche inutile.

Pour la Commission technique de la SSMG,
Le président : N. Yersin.

Bibliographie

Le travail en miettes, par G. Friedmann. Paris (Gallimard), 1956.

Le grand connaisseur des problèmes du travail qu'est Georges Friedmann décrit les effets de la division du travail. Les tâches les plus parcellaires se multiplient et il n'est pas sûr que le développement de l'automatisation les supprime ou les diminue sensiblement dans un avenir rapproché. La psychologie de l'ouvrier qui en est chargé, comme d'ailleurs, plus généralement, celle du travailleur actuel dans la plupart des secteurs de la production, s'en ressent défavorablement : il souffre essentiellement d'une insatisfaction due à un sentiment d'inachèvement de la tâche, de non-participation. L'humanisation du travail par certaines méthodes (rotation, cogestion, décentralisation, organisation du travail en communautés), le développement et l'enrichissement des loisirs où l'homme peut trouver un débouché à ses besoins de création et d'accomplissement, sont les correctifs que la société doit dorénavant se donner pour tâche urgente de développer, avec l'aide des sciences sociales (sociologie, psychologie, pédagogie).

LIRE

Un livre de lecture pour débutants, par le Centre d'Etudes pédagogiques de Paris, avec la collaboration de Denise Malfille. Maquette et dessins de Françoise Clabots. — Un vol. de 96 pages, entièrement illustré en couleurs, au format 16,5×28 cm., sous couverture cartonnée, illustrée en couleurs. Ed. Castermann, Tournai. Fr. 58.—

Ce nouveau manuel de lecture est le premier du genre en langue française. En effet, il a été réalisé en s'astreignant à une progression stricte qui permet à l'enfant de lire presque de lui-même et de faire de l'apprentissage de la lecture une vraie conquête personnelle.

Cette méthode progressive est à la fois à base phonétique et à base orthographique.

Quant au choix du vocabulaire et des textes, il fait entrer l'enfant dans un monde qui dépasse celui des objets au milieu desquels il se meut, nourrissant par là son imagination et son cœur.

Ce nouveau manuel est le résultat de longues années de travail, ce qui est pour les enfants, les parents et les maîtres qui l'utiliseront la meilleure garantie de succès.

Illustré à chaque page de très fraîches aquarelles, ce nouveau manuel se présente comme le plus attrayant des albums d'images. On ne sait par qui le livre sera le plus apprécié : par les éducateurs à qui il apporte un instrument de travail unique ou par les enfants qui auront la joie d'y faire cette magnifique découverte qu'est la lecture.

**FAITES CONFIANCE A NOTRE
MAISON QUI A FAIT SES
PREUVES DEPUIS 1891**

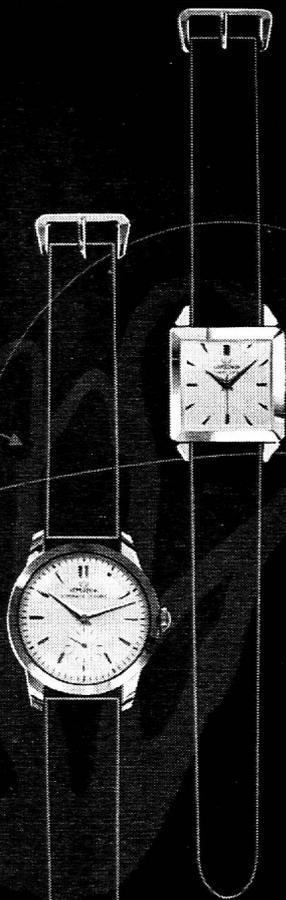


LEMANIA

ROTOR

AUTOMATIC

21 RUBIS



Fabrique d'horlogerie Lemania Lugrin SA Orient Suisse

Etudes classiques scientifiques et commerciales

- Maturité fédérale
- Ecoles polytechniques
- Baccalauréat français
- Technicums
- Diplôme de commerce
- Sténo-dactylographe
- Secrétaire-comptable
- Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

LAUSANNE Vevey Morges Renens 12 correspondants locaux dans le canton

Livrets d'épargne nominatifs ou au porteur

L'épargne d'aujourd'hui c'est l'aisance de demain

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Votre assurance accidents aux conditions de faveur de la S.P.V.

Demandez conseil à votre collègue P. Jaquier, inst., Prieuré 4, Nyon



Tél. 7 54 67

Demandez prix courant à
Nidecker

ROLLE

Fabrique d'articles en bois
Spécialiste dans le matériel d'école

MEUBLES

HEIDER
S.A. MAÎTRE EBÉNISTE
MAISON FONDÉE EN 1860
97 ANS D'EXPÉRIENCE
100% SUISSE

LAUSANNE

BEL-AIR MÉTROPOLE

HEIDER VEND chaque jour DES MEUBLES pour toujours

Choix immense
toujours bon et bon marché



Nationale Suisse

Berne

J.A.

Montreux 1